Consultez ce mail dans votre navigateur

iteipmai

Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Décembre 2023

Sommaire

Approbation des substances actives, de base et à faible risque
Approbation des substances actives
Non-approbation des substances actives
Approbation des substances de base
Non-approbation des substances de base
Approbation des substances à faible risque
Non-approbation des substances à faible risque
Modifications des conditions d'approbation
Prolongation de la période d'approbation

Evaluation de risque
Evaluations de risque des substances actives
Evaluations de risque des substances de base
Evaluations de risque des substances à faible risque

Limites maximales de résidus
Evaluations des LMR existantes
Modifications des LMR
Propositions de modifications des LMR

Règlementations diverses

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances actives

s-métolachlore (CAS 87392-12-9, CAS 178961-20-1)
L'approbation de la substance active s-métolachlore n'est pas renouvelée.
Tout délai de grâce accordé par les États membres conformément à l'article 46 du règlement (CE) no 1107/2009 expire au plus tard le 23 juillet 2024.
>> Lien

Approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Non-approbation des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Modifications des conditions d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Prolongation de la période d'approbation

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Evaluations de risque des substances actives

Evaluations de risque des substances actives

extrait aqueux de graines germées de *Lupinus albus* doux - Article 6
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active "extrait aqueux de graines germées de *Lupinus albus* doux"
>> Lien

difenoconazole - Article 6
L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active difenoconazole
>> Lien

Evaluations de risque des substances de base

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Evaluations de risque des substances à faible risque

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes

chlorfenapyr (CAS 122453-73-0) - article 43
Les LMR existantes sur la substance active chlorfenapyr ont été évaluées par l'EFSA.
>> Lien

phosphure d'aluminium et phosphure de magnésium (CAS 20859-73-8 et 12057-74-8) - article 12
Les LMR existantes sur les substances actives phosphure d'aluminium et phosphure de magnésium ont été évaluées par l'EFSA.
>> Lien

etridiazole et *Pythium oligandrum* souche M1 (CAS 2593-15-9 et sans CAS) - article 12
Les substances actives etridiazole et Pythium oligandrum souche M1 sont considérées comme ne nécessitant pas de révision des limites maximales de résidus existantes.
>> Lien

Modifications des LMR

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Propositions de modifications des LMR

zoxamide (CAS 122453-73-0) - article 6 et 12
Les LMR existantes sur la substance active zoxamide ont été évaluées par l'EFSA.
De plus, une demande de fixation de LMR (tolérance à l'import) a été portée pour la substance active zoxamide dans les oignons, ail et échalotes.
>> Lien

flupyradifurone et acide difluoroacetic (DFA) (CAS 951659-40-8 et 381-73-7) - article 6
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active flupyradifurone and difluoroacetic acid (DFA) sur différentes cultures.
>> Lien

fenazaquin (CAS 120928-09-8) - article 6
Une demande de fixation de LMR (tolérance à l'import) a été portée pour la substance active fenazaquin dans le houblon.
>> Lien

lambda-cyhalothrin (CAS 91465-08-6) - article 6
Une demande de fixation de LMR (tolérance à l'import) a été portée pour la substance active lambda-cyhalothrin dans les avocats.
>> Lien

sulfoxaflor (CAS 946578-00-3) - article 6
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active sulfoxaflor dans différentes cultures.
>> Lien

mandipropamid (CAS 374726-62-2) - article 6
Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active mandipropamid dans les feuilles de radis.
>> Lien

Retourner au sommaire

Règlementations diverses

• Règlement d'exécution (UE) 2023/2783 de la Commission du 14 décembre 2023 portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle des teneurs en toxines végétales des denrées alimentaires et abrogeant le règlement (UE) 2015/705
>> Lien

• Règlement d'exécution (UE) 2023/2785 de la Commission du 14 décembre 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/2325 en ce qui concerne la reconnaissance de certains organismes et autorités de contrôle aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'Union
>> Lien

• RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2024/197 DE LA COMMISSION du 19 octobre 2023 modifiant le règlement (CE) no 1272/2008 en ce qui concerne la classification et l'étiquetage harmonisés de certaines substances.
>> Lien

• Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n°1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
>> Lien

Retourner au sommaire

Sécurité applicateur

Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.

Retourner au sommaire

Divers

• ANSES: Bulletins des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants.
>> Décembre 2023

• MASA: Le Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA)
Le dispositif, vient de franchir le 18 décembre 2023 une première étape opérationnelle avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) associé à 14 premiers plans d'action répondant aux enjeux spécifiques des filières.
Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, dans le cadre de la future stratégie Ecophyto 2030, consacrera 146 millions d'euros à ce dispositif dès 2024.
>> Lien

• L'ANSES viens de publier une fiche de pharmacovigilance concernant la Flumioxazine
>> Lien

• Plan de surveillance des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires d'origine végétale en 2024
La présente instruction détaille les dispositions spécifiques relatives à la mise en œuvre du plan de surveillance des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires d'origine végétale en 2024.
>> Lien

• MASA: Décision modificative de la Directrice générale de FranceAgriMer N°MF-2024-01 du 10 janvier 2024 portant nomination des membres du comité sectoriel Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM)
>> Lien

• Arrêté du 2 janvier 2024 fixant la liste des laboratoires d'analyses de terre agréés pour l'année 2024
>> Lien

• Arrêté du 28 décembre 2023 portant modification de l'arrêté du 9 mai 2017 définissant les actions standardisées d'économie de produits phytopharmaceutiques
>> Lien

• Décret n° 2023-1277 du 26 décembre 2023 relatif au renouvellement du certificat individuel prévu par le II de l'article L. 254-3 du code rural et de la pêche maritime
>> Lien

• Décret n° 2023-1276 du 26 décembre 2023 relatif à l'application du dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques pour la période 2024-2025
>> Lien

• Arrêté du 20 décembre 2023 portant modification de l'Arrêté du 27 avril 2017 définissant la méthodologie de calcul et la valeur des doses unités de référence des substances actives phytopharmaceutiques
>> Lien

• Arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures
>> Lien

• Écophyto II+ : résultats de l'appel à projets national Écophyto 2023
>> Lien

• La FCD, Fédération du Commerce et de la Distribution a publié ses nouveaux cahiers des charges pour 2024 : Critères microbiologiques applicables aux marques distributeurs, marques premiers prix et matières premières dans leur conditionnement initial industriel.
>> Lien

• Appel à contribution de la Commission européenne: Fixation et révision des niveaux maximaux pour certaines substances indésirables dans les aliments pour animaux.
Contribution ouverte du 05 janvier 2024 - 02 février 2024.
>> Lien

• Consultation du public MTECT : Plan national d'actions Espèces et communautés inféodées aux moissons, vignes et vergers
Contribution ouverte du 09/01/2024 au 30/01/2024.
>> Lien

• PHYTEIS: Le deuxième appel à initiatives en faveur des pollinisateurs est ouvert
Le Contrat de solutions invite tous ceux qui ont envie de partager leurs initiatives pour préserver les pollinisateurs et la pollinisation à déposer leur dossier de candidature.
>> Lien

• PHYTEIS: Le biocontrôle prend de plus en plus ses marques
L'actualité est riche sur la thématique du biocontrôle avec le lancement de l'association ABBA, biocontrôle et biostimulation pour l'agroécologie.
>> Lien

Retourner au sommaire

***Veille réglementaire* est une lettre publiée par iteipmai.**

iteipmai
3 Belle Tête - Melay - 49120 Chemillé-en-Anjou
www.iteipmai.fr

ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

Se désabonner | Report spam

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail